



Digesteur de taches protéiques

Révision: 2024-07-31

Version: 04.0

1. IDENTIFICATION

| | |
|--|--|
| Nom du produit: | Digesteur de taches protéiques |
| FDS #: | MS0800415 |
| Utilisation recommandée: | <ul style="list-style-type: none"> • Industriel/Institutionnel • Soins des Moquettes • Ce produit est projeté être utilisé non dilué. |
| Utilisations déconseillées: | Les utilisations autres que celles identifiées ne sont pas recommandées |
| Producteur, importateur, fournisseur Siège social aux États-Unis Diversey, Inc. 1300 Altura Rd., Suite 125 Fort Mill, SC 29708 Phone: 1-888-352-2249 Adresse Internet pour fiche de données de sécurité : https://sds.diversey.com | Siège social au Canada Sealed Air - Canada 3755 Laird Road Units 8-11 Mississauga, Ontario L5L 0B3 Phone: 1-800-668-7171 |
| Numéro de téléphone d'appel d'urgence 1-800-851-7145; 1-651-917-6133 (Int'l) | |

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

| |
|--|
| Classification du produit non dilué |
| Flammable liquids, Category 4 |

| | |
|---------------------------------|-----------|
| Mention d'avertissement: | Attention |
|---------------------------------|-----------|

Déclarations sur les risques

LIQUIDE COMBUSTIBLE.

mises en garde :

Éloigner des flammes et des surfaces chaudes. Défense de fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Dangers pour la santé non classifiés ailleurs (DSNCA) - Sans objet

Dangers physiques non autrement classifiés (DPNCA) - Sans objet.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédients classifiés

| Composant(s) | CAS # | % en poids |
|---|------------|------------|
| acides gras de tallol, sel triéthanolaminique | 68132-46-7 | 1 - 5% |
| Alcool isopropylique | 67-63-0 | 1 - 5% |
| Triéthanolamine | 102-71-6 | 0.5 - 1.5% |

4. PREMIERS SOINS

Produit Non Dilué:

Les Yeux: Rincer abondamment à l'eau. S'il se produit une irritation qui persiste, chercher de l'aide médicale.

Par voie cutanée: Laver à grande eau pendant au moins 15 minutes.

PAR INHALATION : Les premiers secours ne sont pas nécessaires.

Ingestion: Rincer la bouche à l'eau.

Symptômes/effets les plus importants : Pas d'information disponible.
Une aide médicale immédiate et un traitement spécial sont de rigueur Sans objet.
Conditions médicales aggravées: Aucun à notre connaissance.

5. MESURES À PRENDRE EN CAS D' INCENDIE

Méthodes particulières d'intervention Aucune méthodes spéciale n'est requise
Moyen d'extinction approprié Utiliser un produit chimique sec, du CO₂, de l'eau pulvérisée ou de la mousse d'alcool.
Dangers spécifiques Aucun à notre connaissance.

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants: Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent), ainsi qu'une combinaison complète de protection.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité: Pas d'information disponible.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
Précautions pour la protection de l'environnement et méthodes de nettoyage : Méthodes de nettoyage - déversement important. Absorber l'écoulement avec un matériau inerte (p.e.sable sec ou terre), puis mettre dans un conteneur pour déchets chimiques. Terminer le nettoyage par un rinçage à l'eau.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Manipulation: LIQUIDE COMBUSTIBLE. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique, de ventilation ou d'éclairage antidiéflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. POUR UTILISATION COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE SEULEMENT

Entreposage: Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Garder sous clef.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Directives d'exposition:

| Composant(s) | ACGIH | OSHA |
|----------------------|---------------------------------|--|
| Alcool isopropylique | 400 ppm (STEL) 200 ppm (TWA) | 400 ppm (TWA) 980 mg/m ³ (TWA) |
| Triéthanolamine | 5 mg/m ³ (TWA) | - |

Produit Non Dilué:

Mesures d'ordre technique:

Une bonne ventilation générale devrait suffire à contrôler les niveaux de particules en suspension dans l'air.

Protection individuelle

Il incombe à l'employeur de déterminer le risque potentiel d'exposition aux produits chimiques dangereux pour les employés sur le lieu de travail afin de déterminer la nécessité, la sélection et l'utilisation de l'équipement de protection individuelle.

Protection des yeux: Aucun équipement de protection individuelle requis dans des conditions normales d'utilisation.

Protection des mains: Aucun équipement de protection individuelle requis dans des conditions normales d'utilisation.

Protection de la peau et du corps: Aucun équipement de protection individuelle requis dans des conditions normales d'utilisation.

Protection respiratoire: Aucun équipement de protection individuelle requis dans des conditions normales d'utilisation.

Mesures d'hygiène: A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique Liquide

Vitesse d'évaporation: Pas d'information disponible.

Seuil de l'odeur: Pas d'information disponible.

Point de fusion/point de gel (°C) Indéterminé

Température d'auto-inflammation: Pas d'information disponible.

Solubilité dans d'autres solvants Pas d'information disponible.

Densité 0.998 Kg/L

Masse volumique apparente Pas d'information disponible.

Couleur: Transparent , Clair , Jaune

Odeur: Ammoniaque

Point/intervalle d'ébullition: indéterminé

Température de décomposition: Indéterminé Sans objet.

Solubilité: complètement soluble

Densité relative (relativement à l'eau): 1.00

Densité gazeuse: Pas d'information disponible.

Pression de vapeur: Pas d'information disponible.

Point d'éclair 155°F ≈ 69 °C
 Viscosité mPa.s
 cinématique 5
 Teneur (%) en COV (composés organiques volatils) : 1.7 % *
 Inflammabilité (solide ou gaz): Sans objet.
 Combustion prolongée Sans objet.
 Limites d'explosivité - supérieure: indéterminé - inférieure: indéterminé

Coefficient de partage (n-octanol/eau): Pas d'information disponible.
 Phosphore élémental: 0.00 % by wt.
 pH: ≈ 9.9
 La corrosion des métaux: Non corrosif

* - Titre 17, Code des règlements de la Californie, division 3, chapitre 1, sous-chapitre 8.5, article 2, Produits de consommation, sections 94508

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

| | |
|---------------------------------------|---|
| Réactivité | Sans objet |
| Stabilité | Le produit est stable |
| Possibilité de réactions dangereuses: | Aucun à notre connaissance |
| Produits de décomposition dangereux | Aucun raisonnablement prévisible. |
| Matières à éviter | Ne pas mélanger avec tout autre produit ou produit chimique à moins d'indication contraire dans le mode d'emploi. |
| Conditions à éviter | Aucun à notre connaissance. |

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Information sur les voies d'exposition probables:

Contact avec la peau, Inhalation, Contact avec les yeux

Effets et symptômes retardés, immédiats ou chroniques dûs à l'exposition à court et à long terme

Contact avec la peau: Ne sera probablement pas un irritant dans des conditions d'utilisation normale.

Contact avec les yeux: Peut irriter modérément les yeux.

Ingestion: Pas d'information disponible.

Inhalation: Pas d'information disponible.

Sensibilisation: Aucun effet connu.

Organes cibles (exposition unique) Aucun à notre connaissance.

Organes cibles (exposition répétée)

Mesures numériques de toxicité

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité: Pas d'information disponible.

Persistante et dégradabilité: Pas d'information disponible.

Bioaccumulation: Pas d'information disponible.

Mobilité: Pas d'information disponible.

Autres effets néfastes: No other adverse effects known.

13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Déchets des résidus / produits non utilisés (produits non dilués) : Ce produit, tel que vendu, en cas de rejet ou d'élimination, n'est pas un déchet dangereux aux termes des règlements fédéraux (40 CFR 261). En vertu de la loi RCRA, il incombe à l'utilisateur du produit de déterminer, au moment de l'élimination, si la solution d'eau usée satisfait aux critères qui définissent les déchets dangereux. Assurer l'élimination conformément aux dispositions de tous les lois et règlements fédéraux, provinciaux, étatiques et municipaux. Les déchets des pesticides sont hautement dangereux. L'élimination inadéquate de la bouillie de pulvérisation ou de l'eau de rinçage excédentaire des pesticides constitue une violation de la loi fédérale. S'il s'avère impossible d'éliminer ces pesticides conformément aux directives sur l'étiquette, communiquer avec le ministère de l'Environnement fédéral ou provincial ou avec toute autre agence environnementale pour obtenir des conseils concernant l'élimination des déchets dangereux. Les résidus sales générés par les opérations de polissage sur les planchers de béton et de pierre peuvent être considérés des déchets régulés dans certaines régions. Une élimination inadéquate risque de créer des.

Catégorie de risque en vertu de la loi RCRA (produits non dilués) : Non réglementé
Emballages contaminés Ne pas réutiliser des récipients vides.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT/TDG: Les renseignements fournis ci-dessous représentent le classement complet en matière de transport pour ce produit. Cette description ne tient pas compte de la taille de l'emballage de ce produit qui pourrait être assujetti à une exception, en matière de quantité, en vertu des réglementations en vigueur pour le transport. Lors de l'expédition de biens dangereux, veuillez consulter le spécialiste des matières dangereuses certifiées, à l'interne, pour déterminer si une exception s'applique à cette expédition.

Déscription du connaissance DOT (voie terrestre) NON RÉGLEMENTÉ

Déscription du voie maritime connaissance NON RÉGLEMENTÉ

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Inventaires internationales

TSCA Tous les composants sont répertoriés ou autrement exemptés.
DSL Tous les composants sont répertoriés ou autrement exemptés.

RIGHT TO KNOW (RTK)

| Composant(s) | CAS # | MARTK: | NJRTK: | PARTK: | RIRTK: |
|---|------------|--------|--------|--------|--------|
| Eau | 7732-18-5 | - | - | - | - |
| acides gras de tallöl, sel triéthanolaminique | 68132-46-7 | - | - | - | - |
| Alcool isopropylique | 67-63-0 | X | X | X | - |
| Triéthanolamine | 102-71-6 | X | X | X | - |
| Hydroxyde d'ammonium | 1336-21-6 | X | X | X | X |

CERCLA/ SARA

| Composant(s) | CAS # | % en poids | CERCLA/SARA RQ (lbs) | Section 302, TPQ kg) | Section 313 |
|----------------------|---------|------------|----------------------|----------------------|-------------|
| Alcool isopropylique | 67-63-0 | 1 - 5% | | | X |

Réglementation Canadienne

| Composant(s) | CAS # | NPRI |
|----------------------|---------|------|
| Alcool isopropylique | 67-63-0 | X |

16. AUTRES INFORMATIONS

NFPA (National Fire Protection Association)

Échelle de classification des risques: (faible risque) 0 – 4 (risque extrême)

Santé 0

Inflammabilité 2

Instabilité 0

Information supplémentaire -

Révision: 2024-07-31

Version: 04.0

Cause de la révision: Sans objet

Préparé par : Affaires réglementaires nord-américaines

Avis supplémentaire

- Ne contient pas de parfum additionné
- Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement concernant les produits contrôlés (RPC) et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement concernant les produits contrôlés

Avis au lecteur: Ce document a été préparé de sources considérées techniquement sérieuses. Il ne constitue pas une garantie, énoncée ou tacite,

de l'exactitude des renseignements ci-incluses. Les conditions actuelles d'usage et de manutention sont hors du contrôle du vendeur. L'utilisateur doit s'assurer qu'il possède toutes les données en cours, en regard de son utilisation particulière et qu'il respecte tous les règlements fédéraux, des États, provinciaux et municipaux.